

Eidgenössisches Institut für Geistiges Eigentum

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle

Istituto Federale della Proprietà Intellettuale

Swiss Federal Institute of Intellectual Property

Stauffacherstrasse 65/59g · CH-3003 Bern · Telefon +41 (0)31 377 77 77 · Fax +41 (0)31 377 77 78 · www.ige.ch

Contrefaçon et piraterie Etat des lieux en Suisse

Une enquête de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle
auprès d'entreprises en Suisse (2004)

Interlocutrice à l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI) :

Iris Sidler

Tél. +41 (0)31 377 72 38; courriel : iris.sidler@ipi.ch

Interlocutrice
Iris Sidler
Division Droit & Affaires internationales
Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI)
Tél. +41 (0)31 377 72 38; courriel : iris.sidler@ipi.ch

Résumé

L'enquête a été conduite sur la base d'un questionnaire, qui a été envoyé directement à certains membres ainsi qu'à la direction d'economiesuisse, à des associations, à des organisations de défense d'intérêts et à des entreprises de certains secteurs économiques. 72 entreprises suisses ou actives en Suisse y ont répondu. Parmi elles, 64% sont touchées par **la contrefaçon et la piraterie** et 54% ont été confrontées à des cas concrets au cours des douze derniers mois.

On entend par « **contrefaçon** » l'utilisation et l'imitation illicites de designs, de marques et d'indications de provenance protégés ainsi que d'inventions brevetées, tandis que le terme **piraterie** (ou piratage) recouvre les reproductions illicites d'œuvres et de prestations protégées par un droit d'auteur ou un droit voisin.

Les entreprises ayant participé à l'enquête sont **victimes de contrefaçons de marques et de designs** en particulier sur les marchés européens et asiatiques. Parmi les entreprises ayant répondu, 79% sont touchées par des contrefaçons de leurs marques et 66% par des contrefaçons de leurs designs. En troisième et quatrième positions suivent les atteintes aux droits d'auteur et aux indications de provenance : 54% des entreprises ayant participé à l'enquête indiquent être touchées par le piratage de leurs droits d'auteur et 50% par la contrefaçon de leurs indications de provenance. L'enquête révèle en revanche que les produits protégés par des brevets sont moins souvent contrefaits. Elles sont néanmoins 29% des entreprises à déclarer que l'on a porté atteinte à leurs produits brevetés.

47% des entreprises ayant participé à l'enquête indiquent avoir observé une augmentation forte, voire très forte, de la contrefaçon de marques, de designs, d'indications de provenance et de produits brevetés en Suisse au cours des trois dernières années, tandis que 31% ont enregistré une forte, voire très forte hausse du piratage d'œuvres protégées par des droits d'auteurs ou des droits voisins. 69% et 50% des entreprises ayant répondu indiquent que l'augmentation respectivement de la piraterie et de la contrefaçon au niveau international est forte, voire très forte. Dans l'industrie du luxe, 100% des entreprises ayant pris part à l'enquête annoncent une forte progression du nombre de violations de marques tant sur les plans national qu'international.

D'après les réponses reçues, **les industries alimentaire, du luxe et du tabac** sont particulièrement touchées par la contrefaçon et la piraterie. La première est surtout victime de contrefaçons de marques et d'indications de provenance sur les marchés de l'Union européenne (UE), Suisse incluse. Dans le secteur des produits de luxe¹, ce sont également les marques qui sont les plus touchées par la contrefaçon et la piraterie. Les entreprises ayant pris part à l'enquête soulignent que l'on trouve des

contrefaçons d'articles de marques surtout sur les marchés très lucratifs de l'UE, Suisse incluse, ainsi que des Etats-Unis et du Canada. Au sein de l'industrie des produits de luxe, c'est au premier chef le **secteur horloger** qui pâtit particulièrement de la contrefaçon et de la piraterie. Dans cette branche aussi, ce sont avant tout les marques et les indications de provenance auxquelles il est le plus souvent porté atteinte. L'industrie du tabac, enfin, est victime tant sur le plan national que sur le plan international de violations de marques, de droits d'auteur et de designs, qui n'ont cessé de se multiplier ces dernières années. Pour déterminer la provenance de ces produits et pour tirer au clair la question de savoir s'ils ont été fabriqués dans les marchés mentionnés ou s'ils s'y trouvent uniquement parce qu'ils y ont été exportés ou qu'ils y passent en transit, il faudrait faire des recherches supplémentaires.

Il ressort des réponses reçues à l'enquête que les **préjudices subis** par la contrefaçon et la piraterie sont très difficiles à chiffrer avec précision. Cette difficulté s'explique notamment par le fait qu'il n'est pas aisé de déterminer précisément le coup porté à l'image de marque par les produits contrefaits ou copiés illicitement et les pertes de chiffres d'affaires. Variant selon la taille des entreprises ou de l'association les représentant, les chiffres indiqués dans le cadre de l'enquête vont de quelques dizaines de milliers de francs suisses à 800 millions de francs de pertes annuelles dans l'industrie horlogère.

Les entreprises concernées sont d'avis qu'il est très important que la lutte contre la contrefaçon et la piraterie s'accompagne de mesures d'appoint, notamment une meilleure formation des autorités (douanières, policières et judiciaires) nationales et internationales chargées de la mise en œuvre des droits de propriété intellectuelle et une sensibilisation accrue du public aux dangers et à l'injustice que représentent la contrefaçon et la piraterie. Dans la perspective de la mise en œuvre de ces **mesures**, notamment, elles préconisent une coordination plus étroite des activités des services de l'Etat (IPI, autorités douanières, policières et judiciaires) et une intensification de la coopération entre ceux-ci et les entreprises touchées par le phénomène dans le sens de l'établissement d'un **partenariat entre le secteur public et le secteur privé**.

¹ Dans cette enquête, le terme de produits de luxe comprend les produits de beauté, les vêtements, les chaussures et les accessoires, ainsi que les objets d'art.

Table des matières

Résumé	2
1. Introduction	5
2. Ampleur de la contrefaçon et de la piraterie	5
2.1 Droits de propriété intellectuelle touchés par la contrefaçon et la piraterie	5
2.2 Evolution de la contrefaçon et de la piraterie	6
2.2.1 Sur le plan national	7
2.2.2 Sur le plan international	7
2.3 Répartition géographique de la contrefaçon et de la piraterie	8
2.4 Préjudices subis	9
3. Secteurs économiques	9
3.1 Industrie alimentaire	9
3.1.1 Sur le plan national	11
3.1.2 Sur le plan international	12
3.2 Industrie du luxe	12
3.2.1 Ensemble des réponses du secteur des produits de luxe	12
3.2.2 Réponse collective d'un grand groupe du secteur des produits de luxe	14
3.2.3 Réponse collective d'une association du secteur horloger	15
3.3 Industrie de la production	15
3.4 Réponse d'une entreprise de l'industrie du tabac au nom du secteur	17
4. Conclusions	18
5. Mesures	18

1. Introduction

Au printemps 2004, l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI) a conduit une enquête sur le thème de la contrefaçon et de la piraterie. L'objectif de cette enquête est de découvrir dans quelle mesure les entreprises suisses et les entreprises étrangères actives en Suisse sont touchées par la contrefaçon et la piraterie sur les plans national et international. Les résultats de l'enquête peuvent en outre donner un indice pour améliorer les mesures existantes dans la lutte contre la contrefaçon et la piraterie et pour en développer de nouvelles.

Dans ce rapport, on entend par « contrefaçon » l'utilisation et l'imitation illicites de designs, de marques et d'indications de provenance protégés ainsi que d'inventions brevetées, tandis que le terme de « piraterie » (ou piratage) recouvre les reproductions illicites d'œuvres et de prestations protégées par un droit d'auteur ou un droit voisin.

72 entreprises suisses ou actives en Suisse ont répondu au questionnaire². Dans ce rapport, les déclarations sur l'ampleur de la contrefaçon et de la piraterie seront analysées sous l'angle de deux critères. Le chapitre 2, tout d'abord, examinera l'ampleur de la contrefaçon et de la piraterie sous l'angle des différents droits de propriété intellectuelle. Puis, le chapitre 3 s'attachera à analyser l'ampleur du phénomène dans certaines branches économiques. Dans le chapitre 3, les réponses données par un grand groupe et par une association, qui ont répondu au nom de l'ensemble de leurs membres, fera l'objet d'une présentation particulière. Enfin, les principaux résultats de l'enquête seront exposés dans le chapitre 4, et le chapitre 5 examinera les mesures devant permettre de combattre ce fléau de manière plus efficace à l'avenir.

2. Ampleur de la contrefaçon et de la piraterie

2.1 Droits de propriété intellectuelle touchés par la contrefaçon et la piraterie

Les entreprises interrogées ont été priées d'indiquer sur une échelle allant de 1 (pas touché du tout) à 4 (très touché) si elles sont touchées par la contrefaçon et la piraterie et, dans l'affirmative, dans quelle mesure les différents droits de propriété intellectuelle le sont.

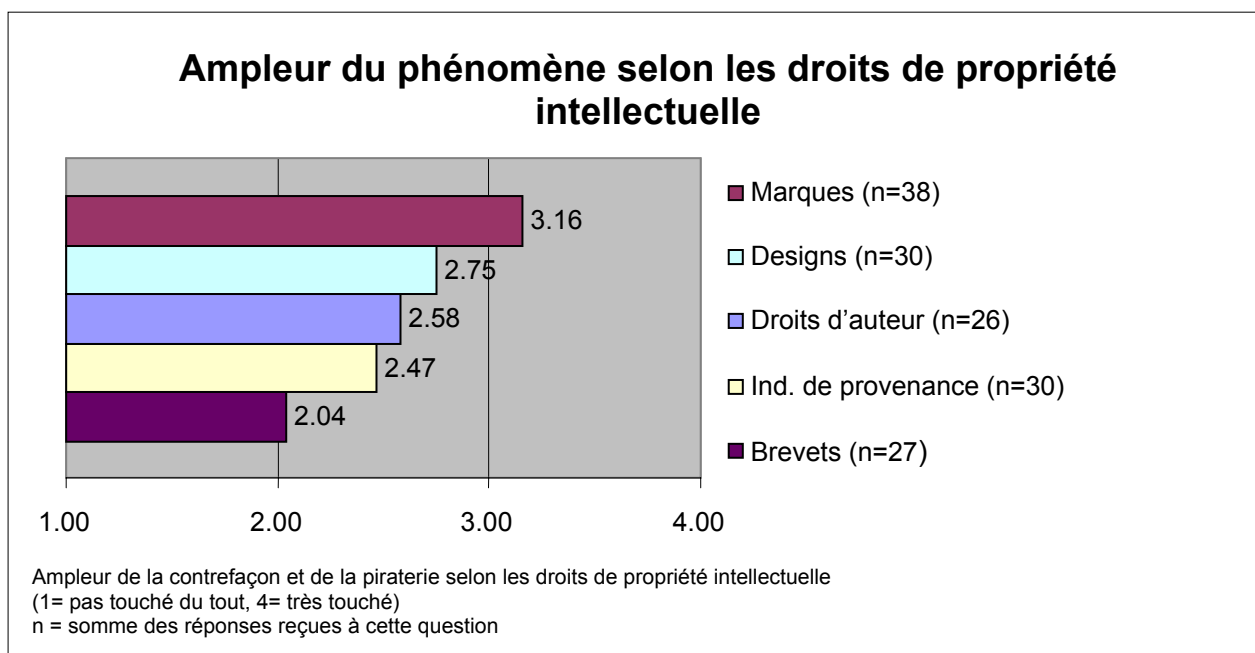
Les différents droits de propriété intellectuelle sont subdivisés en marques, designs, droits d'auteur, brevets et indications de provenance. On entend par « marque » un signe susceptible de démarquer les produits et les services d'une entreprise de ceux d'une autre entreprise. On entend par « design » un produit ou une partie de produit caractérisé notamment par la disposition de lignes, de surfaces, de formes ou de couleurs, ou par le matériau utilisé. On entend par « droit d'auteur » le droit exclusif d'utiliser une œuvre, autrement dit une création de l'esprit, littéraire ou artistique, qui a un caractère individuel et qui est protégée par le droit d'auteur. On entend par « brevet » le droit exclusif d'utiliser une invention à des fins économiques et d'empêcher la concurrence directe de l'utiliser.

Sur 72 réponses reçues, 46 entreprises déclarent être touchées par la contrefaçon et la piraterie. D'après ces réponses, 39 entreprises ont été confrontées à des cas concrets au cours des douze derniers mois.

64% des entreprises qui ont participé à l'enquête sont touchées par la contrefaçon et la piraterie et 54% ont été confrontées à des cas concrets au cours des douze derniers mois.

² Certaines associations ont attiré l'attention sur le fait que des entreprises n'avaient pas répondu au questionnaire par manque de temps. La faible participation à l'enquête relevée dans certains secteurs économiques ne doit par conséquent pas être interprétée comme un manque d'intérêt pour le thème de la contrefaçon et de la piraterie.

Diagramme 1 : Quels droits de propriété intellectuelle sont touchés par la contrefaçon et la piraterie et dans quelle mesure ?



79% des entreprises qui ont participé à l'enquête sont touchées par la contrefaçon de leurs produits protégés par une marque et 66% par la contrefaçon de leurs produits protégés par un design. 54% déclarent être touchées par le piratage de leurs droits d'auteur et 50% par la contrefaçon de leurs indications de provenance.

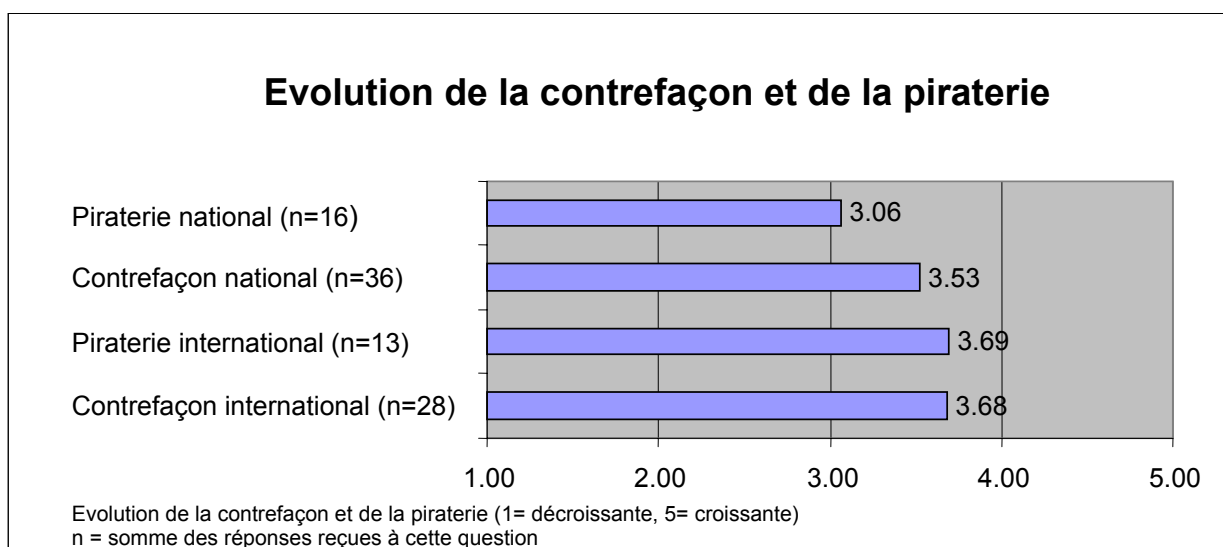
Il ressort des réponses données par les entreprises qu'il est très souvent porté atteinte aux marques d'entreprises suisses ou actives en Suisse. 30 entreprises sur un total de 38 déclarent être touchées (10), voire très touchées (20), par la contrefaçon de leurs marques. Sur un total de 30 entreprises, 20 affirment être touchées (11), voire très touchées (9), par la contrefaçon de leurs designs. Plus de la moitié des 26 entreprises en tout déclarent être touchées (7), voire très touchées (7), par le piratage de leurs droits d'auteur et, sur 30 entreprises au total, une entreprise sur deux déclare être touchée (7), voire très touchée (8), par la contrefaçon de ses indications de provenance. En comparaison avec les autres droits de propriété intellectuelle, les produits protégés par un brevet d'invention sont moins fréquemment contrefaits. Toutefois, sur un total de 27 entreprises, elles sont tout de même 8 à déclarer être touchées (4), voire très touchées (4), par la contrefaçon de leurs brevets.

2.2 Evolution de la contrefaçon et de la piraterie

Les entreprises ont été priées d'apprécier, sur une échelle allant de 1 (décroissante) à 5 (croissante), l'évolution de la contrefaçon et de la piraterie dans leur secteur économique au cours des trois dernières années. Lors de l'évaluation, une distinction a été faite entre l'évolution du phénomène sur les plans national et international.

47% des entreprises qui ont participé à l'enquête ont observé une augmentation forte à très forte en Suisse de la contrefaçon de produits suisses protégés par une marque, un design, une indication de provenance ou un brevet au cours des trois dernières années. 31% des entreprises ont constaté une augmentation forte à très forte en Suisse du piratage d'œuvres suisses protégées par un droit d'auteur au cours des trois dernières années.

Diagramme 2 : La contrefaçon et la piraterie ont-elles diminué ou augmenté au cours des trois dernières années (dans votre secteur économique) ?



2.2.1 Sur le plan national

47% des entreprises qui ont participé à l'enquête ont observé une augmentation forte à très forte de la contrefaçon en Suisse.

D'après les réponses fournies par les entreprises interrogées, la piraterie est restée globalement inchangée au cours des trois dernières années, alors que la contrefaçon a augmenté.

Sur 16 entreprises, 5 ont déclaré que la piraterie en Suisse a augmenté (3), voire fortement augmenté (2). Pour 7 entreprises, la piraterie est restée inchangée. Les 4 entreprises restantes ont observé une diminution (2), voire une forte diminution (2), de la piraterie en Suisse. Sur 36 entreprises, 17 ont déclaré que la contrefaçon en Suisse a augmenté (7), voire fortement augmenté (10), au cours des trois dernières années. Pour 14 entreprises, le nombre des cas de contrefaçon est resté inchangé. Les 5 entreprises restantes ont observé une diminution (2), voire une forte diminution (3), des cas de contrefaçon.

2.2.2 Sur le plan international

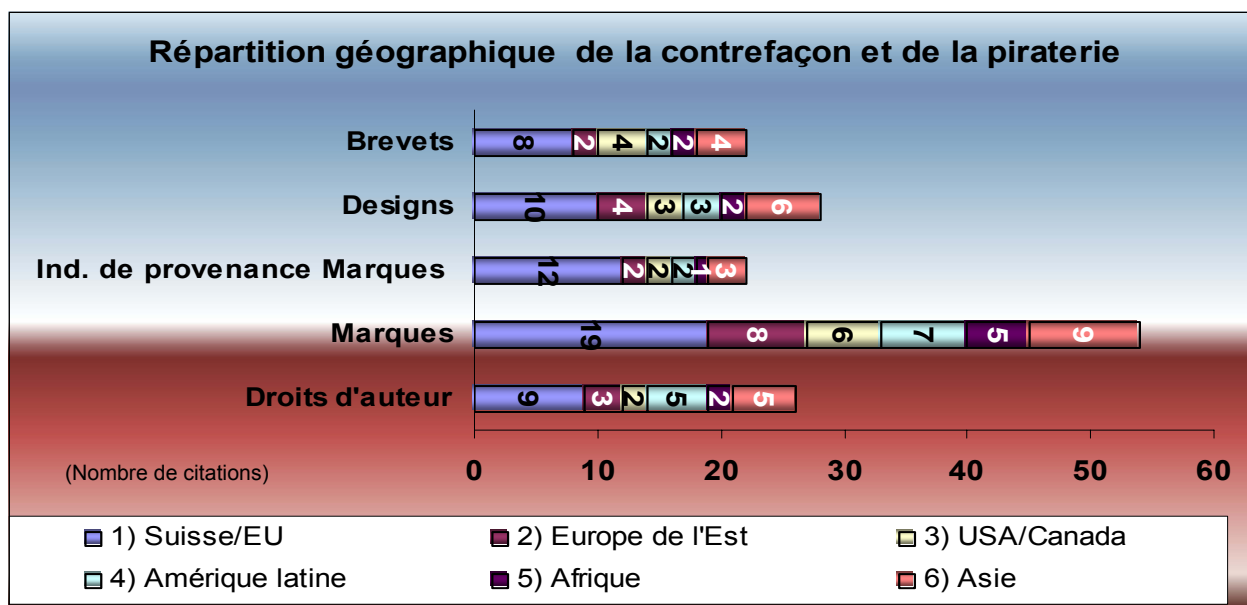
69% des entreprises qui ont répondu à l'enquête ont observé une augmentation forte à très forte des cas de piraterie et 50% une augmentation forte à très forte des cas de contrefaçon à l'étranger au cours des trois dernières années.

Sur 13 entreprises, 9 ont indiqué que la piraterie avait été en augmentation (5), voire en forte augmentation (4). Pour une entreprise, le nombre des cas de piraterie est resté inchangé. Les 3 entreprises restantes ont observé une diminution (2), voire une forte diminution (1), de la piraterie. Sur 28 entreprises, 14 ont constaté une augmentation (4), voire une forte augmentation (10), des cas de contrefaçon sur le plan international. Pour 11 entreprises, le nombre des cas de contrefaçon est resté inchangé. Les 3 entreprises restantes ont indiqué que le nombre des cas de contrefaçon avait diminué (1), voire fortement diminué (2).

2.3 Répartition géographique de la contrefaçon et de la piraterie

Dans le cadre de l'enquête, les entreprises ont été priées d'indiquer quels droits de propriété intellectuelle étaient touchés dans quelles régions par la contrefaçon et la piraterie.

Diagramme 3 : Quels droits de propriété intellectuelle sont touchés dans quelles régions ?



D'après les renseignements fournis par les entreprises interrogées, on trouve les contrefaçons et/ou les copies illicites de produits d'entreprises suisses ou actives en Suisse principalement sur le territoire de l'Union européenne³ (Suisse incluse) et en Asie.

D'après les réponses reçues, on rencontre les produits contrefaits et les copies illicites de biens d'entreprises suisses ou d'entreprises étrangères actives en Suisse principalement sur les marchés de l'Union européenne (UE), marché suisse compris. Le marché asiatique et celui de l'Europe de l'Est sont également touchés. L'UE, Suisse incluse, se positionne clairement à la première place (58). Ils sont talonnés par l'Asie (49) et l'Europe de l'Est (39), puis viennent l'Afrique et l'Amérique latine (respectivement 30 et 26) ainsi que les Etats-Unis et le Canada (23 en tout).

Pour ce qui est des différents droits de propriété intellectuelle, il ressort de l'enquête que c'est dans l'UE, Suisse incluse, (26) qu'il est le plus fréquemment porté atteinte aux marques. Puis viennent l'Asie (16), l'Europe de l'Est (14) et l'Afrique (11). Pour ce qui est des designs, c'est aussi en Europe (13) et en Asie (10) qu'on y porte le plus fréquemment atteinte, puis viennent l'Europe de l'Est (9) et l'Afrique (6). La même tendance se dessine dans le domaine des droits d'auteur, des brevets et des indications de provenance.

Les résultats de l'enquête ne permettent pas de déterminer si les produits contrefaits et les copies illicites sont fabriqués dans les régions citées mêmes ou ailleurs pour être écoulés sur ces marchés. Pour tirer au clair la question de la provenance de ces produits, il faudrait faire des recherches supplémentaires.

³ L'Union européenne à quinze Etats membres.

2.4 Préjudices subis

Les résultats de l'enquête confirment qu'il est difficile d'estimer le préjudice financier subi par la contrefaçon et la piraterie.

Dans le cadre de l'enquête, les entreprises ont été priées de chiffrer en francs suisses les préjudices subis par la contrefaçon et/ou la piraterie de leurs produits.

Les réponses reçues confirment qu'il est extrêmement difficile de faire une estimation des préjudices subis par la contrefaçon et la piraterie. La majorité des entreprises n'a pas répondu à la question, en invoquant justement cette raison. La difficulté de quantifier les incidences financières liées à la détérioration de l'image de marque et aux pertes de chiffres d'affaires est mentionnée comme autre cause.

Certaines entreprises ont indiqué les préjudices qu'elles ont subis. Les pertes dépendent en principe de la taille de l'entreprise et vont de 1000 francs à plusieurs millions de francs de pertes annuelles. En moyenne, les PME citent des chiffres à hauteur de plusieurs dizaines de milliers ou de plusieurs centaines de milliers de francs par année, alors que les entreprises de plus grande taille avancent des montants qui varient entre 1 et 3 millions de francs. Les grandes sociétés, les associations et les groupes d'entreprises qui représentent des secteurs entiers de l'économie indiquent quant à eux des montants annuels allant de 9 à 800 millions de francs de préjudices ou de pertes de chiffre d'affaires.

Les difficultés mentionnées ne permettent donc pas de faire des déclarations précises sur le montant des préjudices financiers causés par la contrefaçon et la piraterie en Suisse.

3. Secteurs économiques

Afin de pouvoir donner des informations pertinentes sur l'ampleur du phénomène de la contrefaçon et de la piraterie dans certaines branches économiques, certaines industries ont été regroupées lors de l'analyse des réponses et réparties dans les secteurs économiques suivants : industrie alimentaire, industrie des produits de luxe et industrie de la production. De plus, deux organisations de défense d'intérêts ont répondu au nom de l'ensemble de leurs membres : il s'agit d'un grand groupe de l'industrie des produits de luxe et d'une association spécialisée dans le secteur horloger. Ceux-ci feront l'objet d'explications séparées, de même que les réponses données par une société de l'industrie du tabac active au plan international.

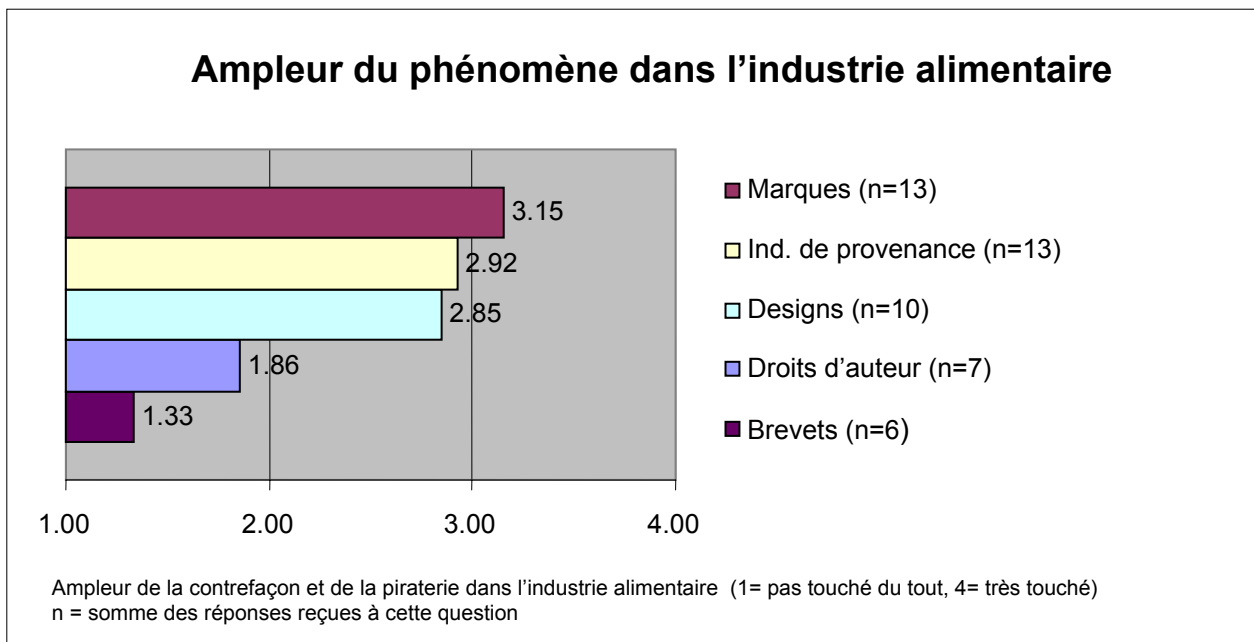
Les entreprises des industries alimentaire, du luxe et du tabac déclarent être particulièrement fortement touchées par la contrefaçon et la piraterie.

3.1 Industrie alimentaire

Sur un total de 21 entreprises issues du secteur alimentaire, 17 affirment être touchées par la contrefaçon et/ou la piraterie de leurs produits. D'après les réponses reçues, 15 entreprises sur un total de 17 entreprises touchées ont été confrontées à des cas concrets au cours des douze derniers mois.

81% des entreprises du secteur alimentaire qui ont participé à l'enquête sont touchées par la contrefaçon et/ou la piraterie de leurs produits et 88% d'entre elles ont été confrontées à des cas concrets aux cours des douze derniers mois.

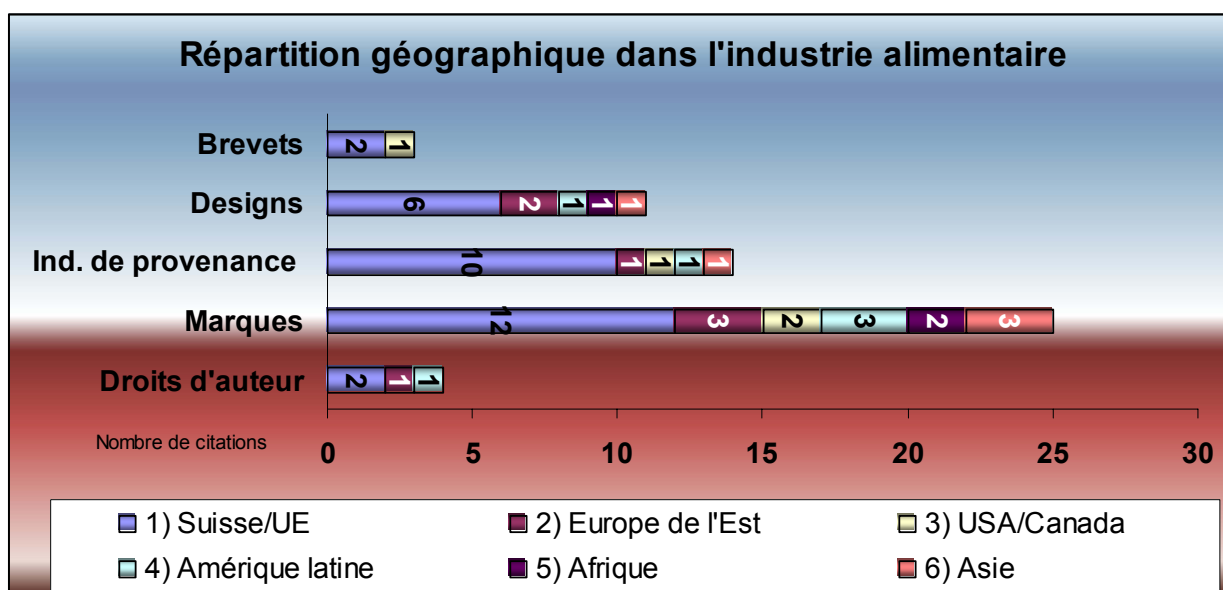
Diagramme 4 : Dans l'industrie alimentaire, quels droits de propriété intellectuelle sont touchés par la contrefaçon et la piraterie et dans quelle mesure?



Parmi les entreprises du secteur alimentaire qui ont répondu, 84% sont touchées par la violation de leurs marques, 80% par la violation de leurs designs et 69% par la violation de leurs indications de provenance.

Il ressort des réponses reçues que, dans l'industrie alimentaire, ce sont les marques, les indications de provenance et les designs qui sont particulièrement touchés. Sur un total de 13 entreprises, 11 se disent touchées (5), voire très touchées (6), par la contrefaçon de leurs marques et 9 entreprises se disent touchées (5), voire très touchées (4), par la contrefaçon de leurs indications de provenance. Sur 10 entreprises en tout, 8 déclarent être touchées (6), voire très touchées (2), par la contrefaçon de leurs designs. Dans l'industrie alimentaire, les brevets ne sont presque pas touchés et les droits d'auteur rarement, voire pas du tout.

Diagramme 5 : Quels droits de propriété intellectuelle sont touchés dans quelles régions ?

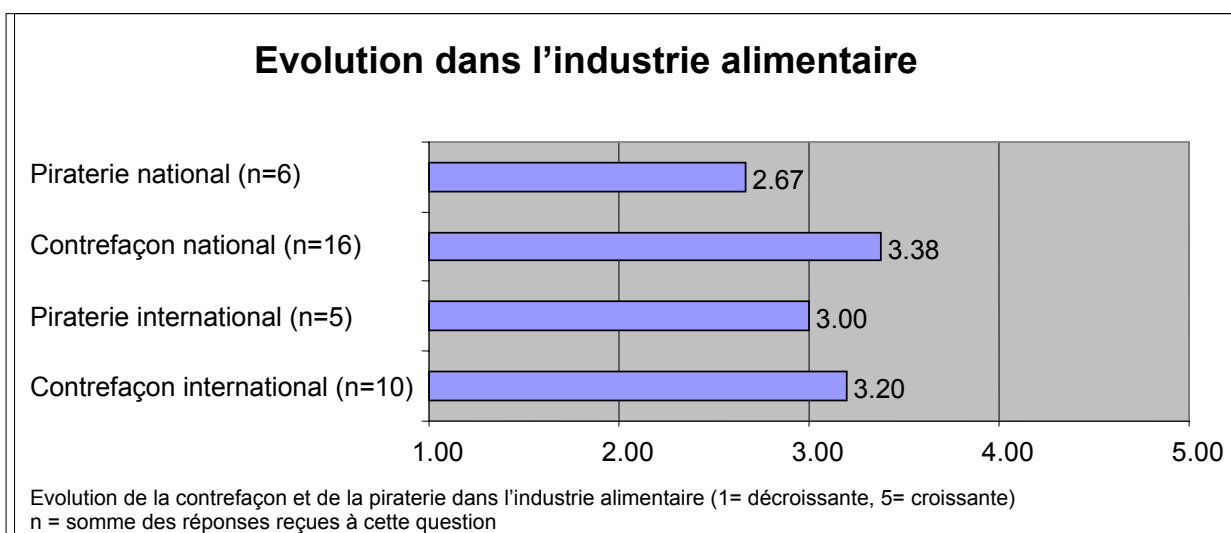


Il ressort des réponses fournies par les entreprises qu'on trouve les contrefaçons de produits alimentaires le plus fréquemment sur les marchés de l'UE, marché suisse compris (32). Puis viennent, loin derrière, l'Europe de l'Est (7), l'Amérique latine (6), l'Asie (5) ainsi que les Etats-Unis et le Canada (4). D'après les réponses reçues, l'Afrique (3) est la moins touchée par le problème.

L'enquête ne permet pas de déterminer si les produits alimentaires contrefaits ou copiés illicitement sont fabriqués dans les régions citées ou s'ils sont uniquement écoulés sur ces marchés. Il est par conséquent impossible de répondre à la question de savoir si ces produits sont effectivement fabriqués dans les régions mentionnées ou s'ils s'y trouvent uniquement parce qu'ils y sont exportés ou qu'ils y passent en transit.

D'après les résultats de l'enquête, on trouve les contrefaçons ou les copies illicites de produits d'entreprises suisses ou actives en Suisse du secteur alimentaire en particulier sur les marchés de l'UE marché suisse inclus.

Diagramme 6 : Dans l'industrie alimentaire, la contrefaçon et la piraterie ont-elles augmenté ou diminué au cours des trois dernières années ?



37% des entreprises de l'industrie alimentaire qui ont participé à l'enquête ont observé une augmentation forte à très forte de la contrefaçon et un léger recul de la piraterie en Suisse au cours des trois dernières années.

3.1.1 Sur le plan national

D'après les renseignements fournis par les entreprises interrogées, l'ampleur de la contrefaçon et de la piraterie est restée globalement inchangée au cours des trois dernières années. Cette constatation vaut pour l'évolution sur les plans tant national qu'international.

Sur 6 entreprises, une entreprise a indiqué que la piraterie a augmenté en Suisse. Pour 3 entreprises, la piraterie est restée inchangée. Les 2 entreprises restantes ont observé une diminution (1), voire une forte diminution (1), de la piraterie en Suisse. Sur un total de 16 entreprises qui ont répondu, 6 ont déclaré que la contrefaçon en Suisse a augmenté (3), voire fortement augmenté (3). Pour 8 entreprises, le nombre des cas de contrefaçon est resté inchangé. Les 2 entreprises restantes ont observé respectivement une diminution (1) et une forte diminution (1) des cas de contrefaçon.

3.1.2 Sur le plan international

D'après les réponses reçues, l'ampleur de la contrefaçon et de la piraterie de produits alimentaires suisses à l'étranger est restée globalement inchangée au cours des trois dernières années.

Sur 10 entreprises qui ont répondu, 3 ont observé une augmentation (2), voire une forte augmentation (1), des cas de contrefaçon sur le plan international. Pour 6 entreprises, le nombre des cas de contrefaçon est resté inchangé et pour 1 entreprise ce nombre a fortement diminué. Sur 5 entreprises qui ont répondu, 3 ont observé une augmentation de la piraterie de produits alimentaires au cours des trois dernières années. Les 2 entreprises restantes ont observé respectivement une diminution (1) et une forte diminution (1) de la piraterie.

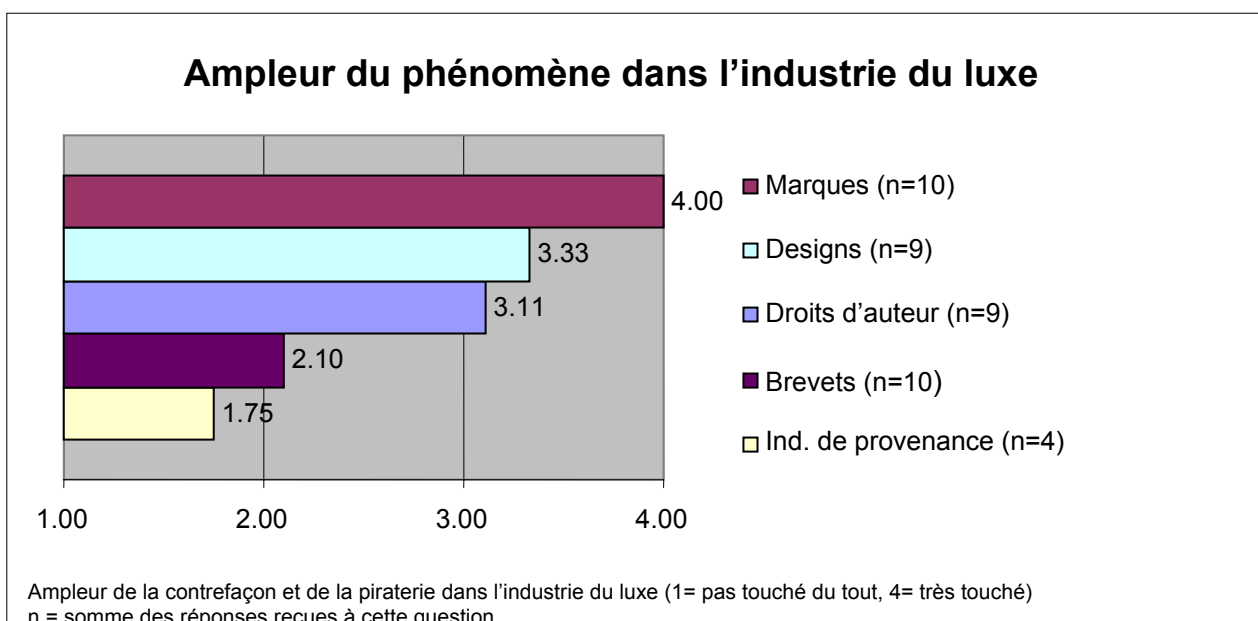
3.2 Industrie du luxe

3.2.1 Ensemble des réponses du secteur des produits de luxe⁴

Toutes les entreprises du secteur des produits de luxe qui ont pris part à l'enquête (10) déclarent être touchées par la contrefaçon et/ou la piraterie de leurs produits. Elles ont toutes été confrontées à des cas concrets au cours des douze derniers mois.

100% des entreprises du secteur du luxe qui ont participé à l'enquête ont indiqué être très touchées par la violation de leurs marques.

Diagramme 7 : Dans l'industrie des produits de luxe, quels sont les droits de propriété intellectuelle touchés par la contrefaçon et la piraterie et dans quelle mesure ?



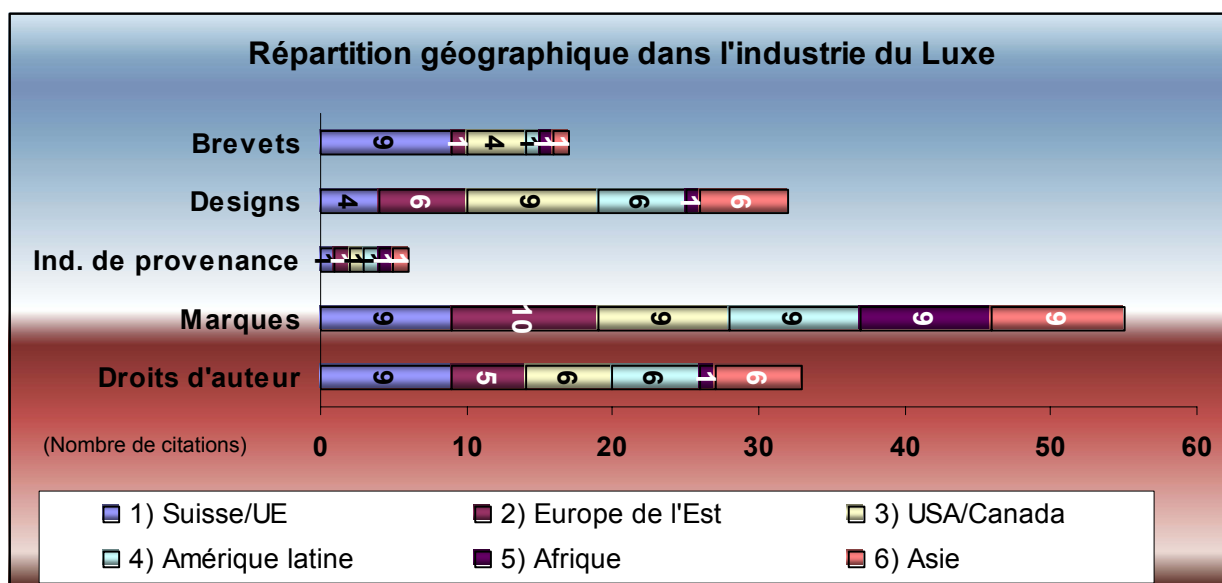
100% des entreprises de l'industrie du luxe ont indiqué être très touchées par la contrefaçon de leurs marques. 66% des entreprises se disent en outre confrontées à des atteintes portées à leurs designs et 55% à la violation de leurs droits d'auteur.

Sur 9 entreprises, 6 indiquent être très touchées par la contrefaçon de leurs designs, alors que 3 disent ne pas être touchées. Sur 9 entreprises, 5 affirment être très touchées par le piratage de leurs droits d'auteur, alors que 4 déclarent ne pas être touchées. Il est à souligner que, dans l'industrie des produits

⁴ Dans cette enquête, le terme de produits de luxe comprend les produits de beauté, les vêtements, les chaussures et les accessoires, ainsi que les objets d'art.

de luxe, il est manifestement rarement porté atteinte à des brevets et presque jamais à des indications de provenance. A cet égard, l'industrie horlogère constitue toutefois une exception notable (voir les explications sous ch. 3.2.3).

Diagramme 8 : Quels droits de propriété intellectuelle sont touchés dans quelles régions ?

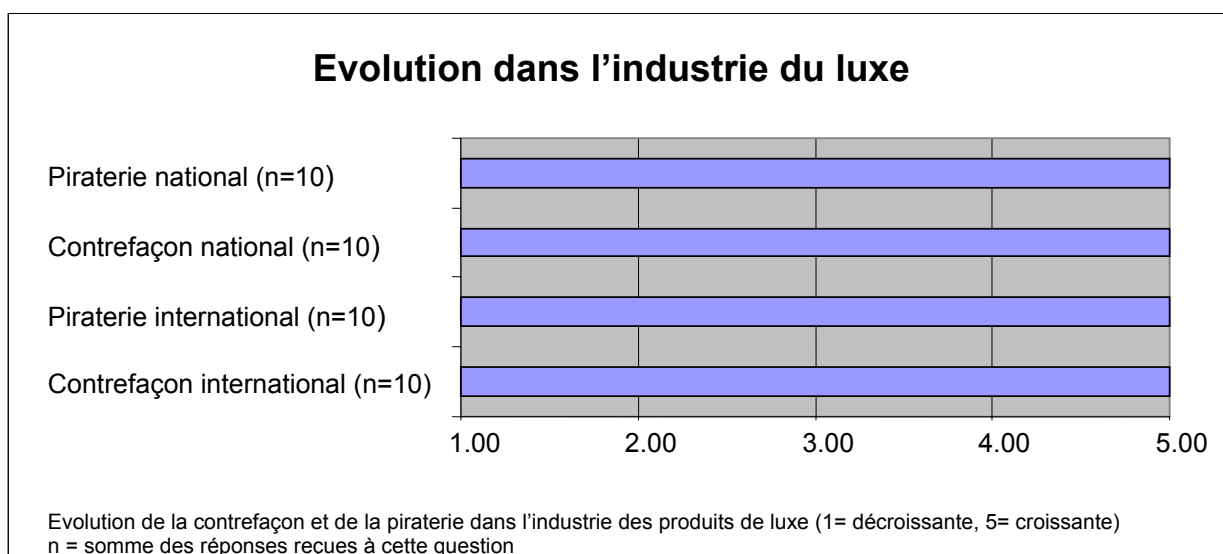


D'après les réponses reçues, on trouve les produits de luxe suisses contrefaits ou copiés illicitement en particulier sur les marchés de l'UE, marché suisse compris, ainsi que des Etats-Unis et du Canada.

D'après les données fournies par les entreprises interrogées, on rencontre les contrefaçons de produits de luxe suisses en particulier sur les marchés de l'UE, marché suisse compris, ainsi que des Etats-Unis et du Canada. L'UE, Suisse incluse; se positionne nettement à la première place (32) et les Etats-Unis et le Canada à la deuxième (29). Suivent l'Europe de l'Est, l'Asie et l'Amérique latine (23 chacune). Au dernier rang, l'Afrique (13) est donc la moins touchée.

Il n'est pas possible de déterminer sur la base de l'enquête si les produits de luxe contrefaits ou copiés illicitement sont également produits dans les régions citées ou si on les rencontre sur ces marchés uniquement parce qu'ils y sont exportés ou qu'ils y passent en transit. La question nécessiterait des recherches supplémentaires.

Diagramme 9 : Dans l'industrie des produits de luxe, la contrefaçon et la piraterie ont-elles augmenté ou diminué au cours des trois dernières années ?



100% des entreprises qui ont participé à l'enquête ont observé, tant en Suisse qu'à l'étranger, une augmentation très forte de la contrefaçon et de la piraterie dans l'industrie des produits de luxe au cours des trois dernières années.

En ce qui concerne l'appréciation de l'évolution de la contrefaçon et de la piraterie au cours des trois dernières années, toutes les entreprises interrogées du secteur des produits de luxe font le constat que la contrefaçon et la piraterie de produits de luxe suisses a fortement augmenté tant sur le plan national que sur le plan international.

3.2.2 Réponse collective d'un grand groupe du secteur des produits de luxe

Le grand groupe actif dans le secteur des produits de luxe exploite des marques de luxe renommées pour des produits tels que les montres, la joaillerie, les articles en cuir et les instruments d'écriture ainsi que le prêt-à-porter.

Il ressort des réponses données par le groupe que les titulaires de droits de propriété intellectuelle sur des articles de luxe sont très fortement touchés par la contrefaçon et la piraterie. Les produits particulièrement fréquemment contrefaits ou copiés de manière illicite sont les produits protégés par une marque, un design et/ou un droit d'auteur. Il est en revanche rarement porté atteinte à des brevets. D'après les données fournies par le groupe, il est très difficile de faire une estimation de l'évolution du phénomène au cours des dernières années. La productivité des contrefacteurs peut cependant être mesurée au nombre des procédures judiciaires initiées au cours des douze derniers mois, qui s'élèvent à 2500 à l'échelle mondiale.

En Amérique latine, en Asie ainsi qu'aux Etats-Unis et au Canada, ce sont les marques, les droits d'auteur et les designs qui font l'objet de violation. En Europe ce sont les marques, les droits d'auteur et les brevets. Contrairement à l'Amérique latine, à l'Asie et à l'Amérique du Nord, en Europe ce sont par conséquent les brevets et non les designs qui sont touchés par le phénomène. En Afrique, ce sont en premier lieu les marques auxquelles on porte atteinte.

Selon les informations fournies par le groupe, il est impossible de chiffrer les préjudices subis par la contrefaçon et la piraterie. Cependant, le montant des dommages-intérêts – 2 millions de dollars américains – accordé au cours des trois dernières années pour des contrefaçons concernant *une* seule marque peut au moins constituer un indice de l'ampleur des préjudices causés par la contrefaçon et la piraterie.

3.2.3 Réponse collective d'une association du secteur horloger

L'association spécialisée dans le secteur horloger se compose de 520 membres et représente plus de 90% de l'industrie horlogère suisse. En tant que produit fini, une montre est protégée par différents droits de propriété intellectuelle. Ainsi, elle peut être protégée simultanément par un droit d'auteur, une marque, une indication de provenance, un design et un brevet.

Il ressort des réponses données par l'association que tous les droits de propriété intellectuelle sur des montres ou des parties de montres sont très fortement touchés par la contrefaçon et la piraterie. Bien que les marques, les indications de provenance et les designs soient particulièrement fréquemment touchés, les brevets et les droits d'auteur le sont eux aussi. Selon les informations obtenues par l'association, la contrefaçon et la piraterie ont augmenté au cours des trois dernières années dans le secteur horloger. Ainsi, plus de 2 millions de montres contrefaites ont été saisies en 2003, dont plus de la moitié rien qu'en République populaire de Chine. Le commerce de montres de contrefaçon cause *chaque année* à l'industrie horlogère suisse des préjudices estimés à 800 millions de francs suisses.

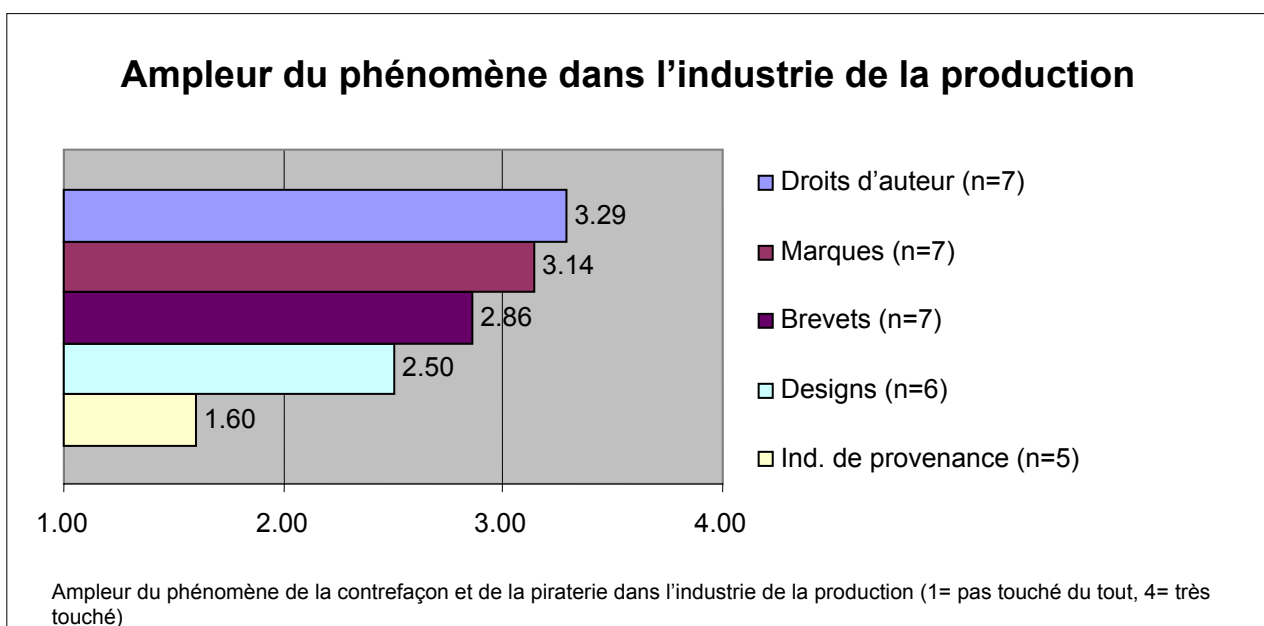
Il est porté atteinte aux droits de propriété intellectuelle sur des montres ou des parties de montres dans toutes les régions mentionnées dans l'enquête. En 2003, l'association a enregistré des cas concrets principalement en Chine et dans les Emirats arabes unis, mais les autorités douanières ont également saisi des montres et des parties de montres dans des ports belges, espagnols et brésiliens ainsi qu'à l'aéroport de Zurich.

3.3 Industrie de la production

De 17 entreprises issues de l'industrie de la production (machines, ameublement et automobiles), presque la moitié (8) indique être touchée par la contrefaçon et/ou la piraterie de leurs produits. Plus des trois quarts de celles-ci (6) étaient en outre confrontés à des cas concrets au cours des douze derniers mois.

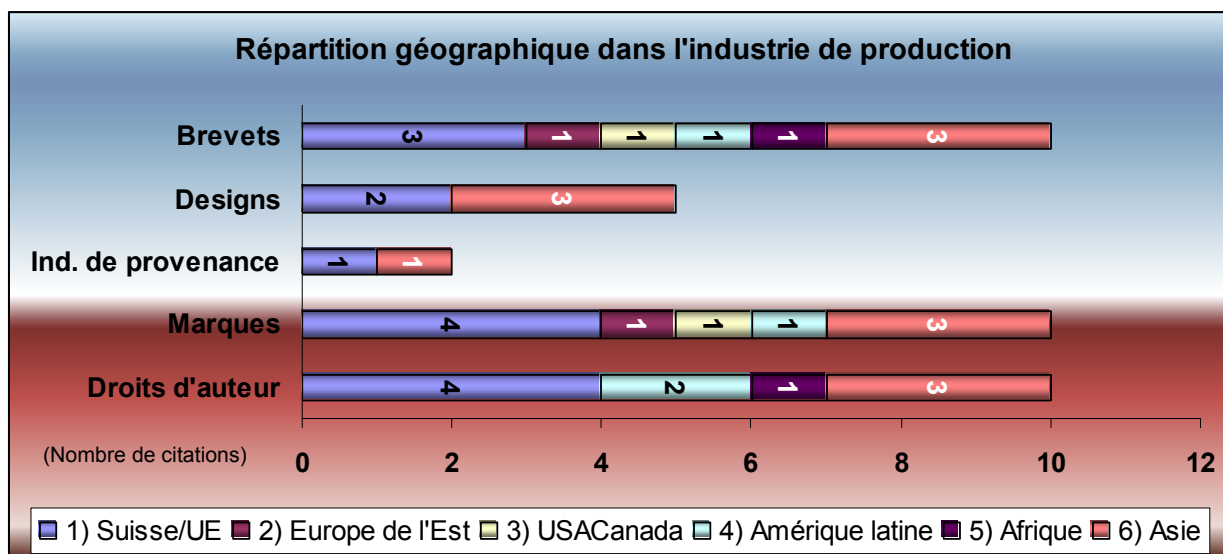
47% des entreprises du secteur de l'industrie de la production ayant participé à l'enquête sont touchées par la contrefaçon et/ou la piraterie de leurs produits et 35% étaient confrontées à des cas concrets au cours des douze derniers mois.

Diagramme 10 : Dans l'industrie de la production, quels sont les droits de propriété intellectuelle touchés par la contrefaçon et la piraterie et dans quelle mesure ?



D'après les réponses reçues, ce sont particulièrement les produits protégés par des droits d'auteur et/ou des marques qui sont contrefaits ou copiés de manière illicite. De 6 entreprises, 5 indiquent être touchées (2), voire très touchées (3), par le piratage de leurs droits d'auteur. En outre, 5 entreprises sur 6 affirment que ce sont leurs marques qui sont touchées (4), voire très touchées (2). Au troisième rang viennent les brevets : 4 entreprises sur 6 disent que leurs produits protégés par des brevets sont touchés (1), voire très touchés (3). Il ressort en outre des réponses à l'enquête que les indications de provenance font souvent moins touchées que les autres droits de propriété intellectuelle.

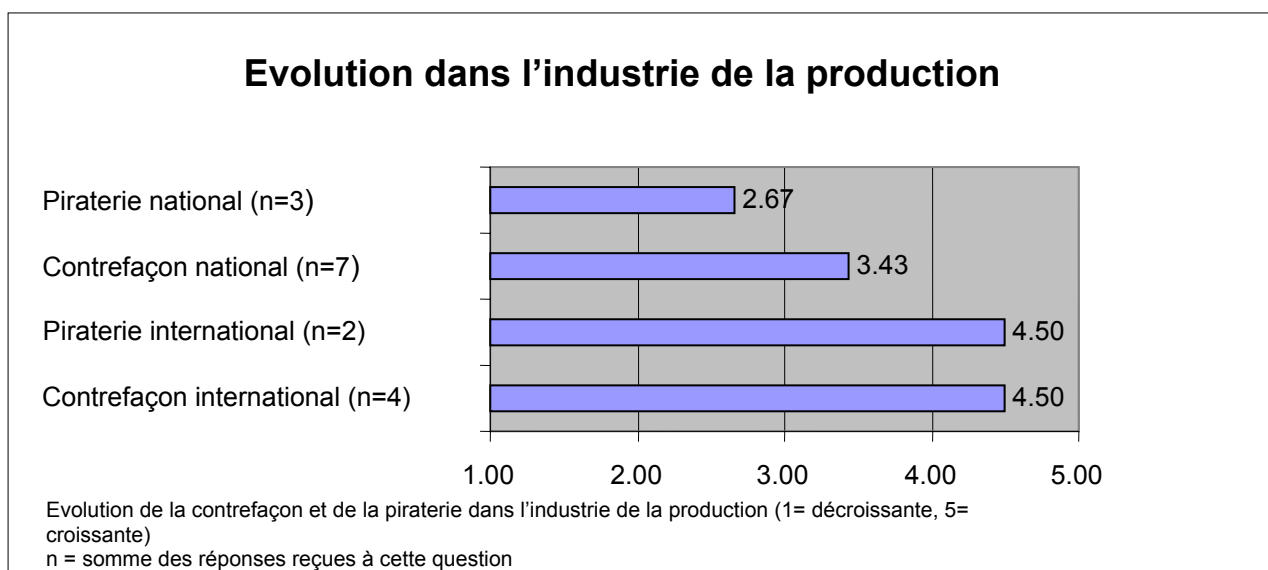
Diagramme 11 : Quels droits de propriété intellectuelle sont touchés dans quelles régions ?



Selon les indications fournies par les entreprises, on trouve les contrefaçons et les copies illicites dans les domaines des machines, de l'ameublement et de l'automobile en particulier sur les marchés européens et asiatiques. L'UE, Suisse incluse, (14) devancent de peu l'Asie (13). Suivent l'Amérique latine (4), l'Europe de l'Est, l'Afrique (2) ainsi que les Etats-Unis et le Canada (2).

Il n'est pas possible de déterminer sur la base de l'enquête si les meubles, les machines, les automobiles et les pièces détachées contrefaits ou copiés de manière illicite sont également produits dans les régions citées ou si on ne les rencontre que sur ces marchés parce qu'ils y sont exportés ou qu'ils y passent en transit. La question nécessiterait des recherches supplémentaires.

Diagramme 12 : Dans l'industrie de la production, la contrefaçon et la piraterie ont-elles augmenté ou diminué au cours des trois dernières années ?



Selon les réponses des entreprises interrogées, la contrefaçon a légèrement augmenté dans l'industrie de la production en Suisse au cours des trois dernières années, tandis que la piraterie a légèrement diminué. Au niveau international, par contre, tant la contrefaçon que la piraterie ont fortement augmenté.

En raison de la faible participation, il n'est pas possible, statistiquement parlant, de faire des déclarations générales sur l'ampleur, la répartition géographique et l'évolution de la contrefaçon et de la piraterie dans l'industrie de la production. On voit néanmoins se dessiner la tendance suivante : ce sont surtout les marques et les droits d'auteur qui sont touchés, bien que, dans certains cas, il est aussi porté atteinte à des brevets. Dans ce cas de figure, le risque de préjudice est très élevé. Certaines entreprises ayant participé à l'enquête ont observé, ces trois dernières années, une augmentation des cas de contrefaçon en Suisse et une forte augmentation des cas de piraterie et de contrefaçon à l'étranger. Les régions géographiques les plus touchées par le phénomène sont l'Europe et l'Asie.

3.4 Réponse d'une entreprise de l'industrie du tabac au nom du secteur

Les articles de tabac peuvent être protégés par divers droits de propriété intellectuelle. Ainsi, un produit du tabac, y compris son emballage, peut être protégé par une marque, un droit d'auteur, un design et une indication de provenance.

L'entreprise du secteur active sur le plan international qui a répondu à l'enquête distribue des articles de tabac sous 90 marques différentes. Elle indique que la contrefaçon et la piraterie portent très fortement atteinte à ses droits de propriété intellectuelle. Ce sont surtout les marques, les droits d'auteur et les designs qui sont touchés, tandis que les indications de provenance sont moins concernées. Selon les renseignements fournis par l'entreprise, la contrefaçon et la piraterie ont fortement progressé au cours des trois dernières années. L'entreprise déclare être quotidiennement confrontée à des cas concrets de contrefaçon et de piraterie de produits du tabac. L'année dernière, des cas concrets de contrefaçon et de piraterie ont été découverts dans les Emirats arabes unis, en Europe, au Pakistan, en Iraq, au Paraguay et en Chine, lesquels ont causé des préjudices s'élevant à 20 millions de francs suisses. Toutes les régions indiquées dans l'enquête sont touchées par la contrefaçon et la piraterie des droits de propriété intellectuelle sur des produits du tabac. En Europe de l'Est, en Afrique et en Asie, ce sont surtout les marques, les droits d'auteur, les designs et les indications de provenance qui sont concernés, alors que, en Europe, en Amérique latine ainsi qu'aux Etats-Unis et au Canada, ce sont surtout les marques et les designs qui font l'objet de violations, moins les droits d'auteur et les indications de provenance.

4. Conclusions

64% des entreprises interrogées sont actuellement confrontées au fléau de la contrefaçon et de la piraterie en Suisse et/ou à l'étranger et 47% d'entre elles ont constaté une augmentation de la contrefaçon en Suisse au cours de ces trois dernières années. Dans l'industrie du luxe, 100% des entreprises ayant répondu à l'enquête indiquent que la contrefaçon et la piraterie ont très fortement progressé en Suisse et à l'étranger ces trois dernières années. Elles déclarent que l'accroissement des cas de violation de produits protégés par des marques est particulièrement fort dans ce secteur.

79 % des entreprises ayant pris part à l'enquête sont concernées par la contrefaçon de leurs produits protégés par une marque et 66% par la contrefaçon de leurs produits protégés par un design. 54% des entreprises ayant répondu indiquent qu'elles sont concernées par la violation de leurs droits d'auteur et 50% par celle de leurs indications de provenance. Selon les indications des entreprises touchées, on trouve les produits contrefaits ou copiés de manière illicite d'entreprises suisses ou actives en Suisse principalement sur les marchés européens, marché suisse compris, et asiatiques. L'Europe de l'Est est aussi concernée. Il convient en outre de remarquer que l'enquête n'a pas fait de différence entre lieu de production et lieu de vente des produits contrefaits ou copiés illicitement. Il faudrait faire des recherches supplémentaires pour tirer au clair la question de savoir si ces produits ont réellement été fabriqués dans les régions mentionnées dans l'enquête ou s'ils s'y trouvent uniquement parce qu'ils y ont été exportés ou qu'ils y ont passé en transit.

Selon les réponses reçues, les industries alimentaire, du luxe et du tabac sont particulièrement touchées par la contrefaçon et la piraterie. Dans certains secteurs industriels en Suisse, les préjudices annuels peuvent atteindre 800 millions de francs suisses. L'industrie la plus concernée est celle des produits de luxe, qui est régulièrement confrontée à des cas de contrefaçons de marques et de designs et de piratage de droits d'auteur. L'industrie horlogère, quant à elle, doit faire face à des atteintes constantes aux indications de provenance. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, on ne rencontre pas les contrefaçons d'articles de luxe seulement en Asie et en Europe de l'Est, mais aussi dans l'UE, Suisse incluse, ainsi qu'en Amérique du Nord (USA et Canada). L'industrie alimentaire est elle aussi touchée par le problème. Dans ce secteur économique, ce sont surtout les marques, les designs et les indications de provenance qui font l'objet de violations. On rencontre les comestibles contrefaits aussi, et apparemment surtout, sur les marchés de l'UE, marché suisse inclus. Enfin, l'industrie du tabac a été confrontée elle aussi, ces dernières années, à des atteintes croissantes à ses marques, à ses droits d'auteur et à ses designs, tant sur le plan national que sur le plan international.

Les réponses reçues confirment qu'il est extrêmement difficile d'estimer les préjudices causés par la contrefaçon et la piraterie. Les entreprises l'expliquent notamment par le fait qu'il n'est pas aisé de quantifier les incidences financières liées à la détérioration de l'image de marque et aux pertes de chiffres d'affaires.

5. Mesures

Lutter durablement contre la contrefaçon et la piraterie et améliorer la mise en œuvre des droits de propriété intellectuelle passent par une optimisation des instruments légaux et institutionnels existants et par le développement de nouveaux moyens plus incisifs. C'est pourquoi les entreprises interrogées dans le cadre de l'enquête ont été invitées à citer des mesures susceptibles, à leur avis, de remédier à la situation actuelle et de combattre plus efficacement la contrefaçon et la piraterie de leurs produits.

Les entreprises concernées attendent beaucoup d'une meilleure formation des autorités (douanières, policières et judiciaires) chargées de la mise en œuvre des droits de propriété intellectuelle et d'une sensibilisation accrue du public, par exemple par des campagnes d'information ou par le compte rendu de succès remportés dans la lutte contre la contrefaçon et la piraterie. Elles estiment que l'introduction de nouvelles mesures légales visant en premier lieu le renforcement des sanctions pénales, l'échange accru d'informations entre les milieux concernés et la prise de mesures douanières plus efficaces seraient aussi des mesures appropriées de lutte contre la contrefaçon et la piraterie.

Dans le cadre de l'enquête, on a demandé aux entreprises, d'une part, si elles seraient intéressées par la création d'un groupe de travail composé de services de l'administration et d'entreprises pâtissant du problème ainsi que de représentants de l'économie et de l'industrie et, d'autre part, si elles seraient prêtes à s'investir activement dans les travaux d'un tel groupe. Parmi les entreprises touchées, 76% ont répondu par l'affirmative. En collaboration avec d'autres services de l'administration et en dialoguant avec

les entreprises concernées, l'IPI va se pencher sur cette question afin de contribuer à la coordination des activités nationales dans la lutte contre la contrefaçon et la piraterie dans le but d'établir un partenariat entre le secteur public et le secteur privé.